

RESTRICTION TEMPORAIRE

DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Travaux de renouvellement réseau HTA – Rues du Zodiaque, de la Paix et hameau du Scorpion

Stéphane FOURNIER, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de travaux émanant de l'entreprise COQUART.EU – 10 rue Wathieumetz – 62130 Saint Michel sur Ternoise

Vu l'avis favorable n° 2026-P87 de la Communauté Urbaine d'Arras,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des riverains et usagers de la voie.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux de renouvellement de réseau HTA à la demande d'ENEDIS

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera restreinte et/ou alternée par des feux tricolores et le stationnement interdit sur l'emprise du chantier rues du Zodiaque et de la Paix et hameau du Scorpion, du lundi 20 avril 2026 au vendredi 17 juillet 2026, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Des panneaux réglementaires de signalisation temporaire seront installés de part et d'autre du chantier par l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

ARTICLE 3 : Toutes fouilles ouvertes devront être rebouchées ou protégées d'une plaque en fer. Aucun stockage de gravats n'est autorisé.

ARTICLE 4 : L'entreprise devra s'assurer de la bonne tenue des panneaux et installer des éléments de sécurité lumineux pour la nuit.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S,
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U,
- Monsieur le Directeur de la C.U.A,
- Monsieur le Directeur d'ARTIS
- Monsieur le Directeur du SMAV
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COQUART.EU

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 17 avril 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER

